

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. LEVASSEUR

Statistique de l'enseignement primaire

Journal de la société statistique de Paris, tome 41 (1900), p. 257-264

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1900__41__257_0

© Société de statistique de Paris, 1900, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (1).

La première statistique générale qui ait été dressée de l'enseignement primaire en France date de 1829, fin de la Restauration, et n'a été publiée que sous le règne de Louis-Philippe; elle est incomplète. Sous le règne de Louis-Philippe, des statistiques plus ou moins développées ont été publiées régulièrement, à peu près tous les trois ans. Sous le second Empire, il y a eu interruption jusqu'au ministère de M. Duruy qui a repris la tradition. Sous la troisième République, la commission de statistique de l'enseignement primaire a été instituée sous le ministère de M. Walton; je la préside depuis l'origine. Cette commission a dressé les cadres de la statistique et décidé qu'une statistique détaillée serait dressée tous les cinq ans, l'année du recensement de la population, et que, dans l'intervalle, un relevé sommaire pourrait être publié tous les ans.

Le premier volume a paru en 1878; les tableaux y sont commentés dans un mémoire rédigé par M. Buisson, qui était alors secrétaire de cette commission, et précédé d'un court rapport du président.

Le second volume, publié en 1880, sous le titre de *Statistique de l'enseignement*

(1) Résumé analytique du document officiel présenté à la Société de statistique dans la séance du 20 juin 1900. (Voir numéro de juillet, p. 223.)

primaire de 1829 à 1877, contient les résultats des quinze statistiques antérieures à la création de la commission et forme, en quelque sorte, l'introduction de la nouvelle série. Le rapport, qui est très étendu (218 pages), a été rédigé par le président de la commission, ainsi que les rapports sur les statistiques subséquentes.

Les tomes trois, quatre, cinq et six contiennent la statistique de 1881-1882, 1886-1887, 1891-1892 et 1896-1897.

Voici comment est dressée cette statistique. Les instituteurs publics doivent tenir un *registre matricule* sur lequel sont inscrits, par ordre d'entrée, tous les élèves de l'école avec mention de leur âge, etc., et la date de leur sortie, quand ils ont quitté l'école, et un ou plusieurs *registres d'appel* sur lesquels sont inscrits, quand l'école a plusieurs classes, chaque mois, tous les élèves et où sont mentionnées, à chaque classe, les absences; depuis quelques années, ils ont été munis d'une *liste d'inscription annuelle* qui facilite leur travail. A la fin de chaque année, ils remplissent un bulletin de statistique qui résume les données des deux registres que la statistique a besoin de recueillir. Aucun travail supplémentaire n'est demandé d'ordinaire aux instituteurs pour dresser la statistique quinquennale : cela a été réglé ainsi en vue d'épargner leur peine et d'obtenir un résultat meilleur, parce que les instituteurs sont habitués à faire régulièrement le même travail. A l'aide de ces bulletins, les inspecteurs primaires dressent l'*état de situation*, lequel donne la situation de chacune des écoles de leur circonscription. Les états de situation sont envoyés par l'inspecteur d'académie au ministère et le bureau de statistique fait le travail de dépouillement, qui aboutit à la confection des tableaux, travail long et minutieux d'où dépend la valeur de l'œuvre entière et qui est fait avec un souci scrupuleux de l'exactitude. Les tableaux relatifs aux finances, aux cours d'adultes, à l'instruction des conscrits, etc., sont préparés par d'autres voies.

C'est sur ces tableaux que le président rédige le projet de rapport. Il en communique l'épreuve successivement au directeur de l'enseignement et au vice-recteur, à deux inspecteurs désignés pour le seconder, aux chefs de bureau de la direction de l'enseignement primaire et discute avec eux soit l'ensemble du rapport, soit la partie sur laquelle ils ont autorité. C'est ainsi, par exemple, que la partie relative aux finances est rédigée de concert avec le chef de bureau chargé de ce service. Quand ce travail de complément et de contrôle est achevé, une nouvelle épreuve est tirée et envoyée à tous les membres de la commission de statistique de l'enseignement primaire plusieurs jours avant la session. Dans cette session, qui dure toujours au moins une dizaine de séances (il y en a eu onze en 1899), le texte du rapport est lu et discuté ligne par ligne. Quand le texte est complètement adopté, une dernière épreuve est remise au ministre, qui rédige son rapport au Président de la République. Puis le volume est remis officiellement au ministre par la commission et livré à la publicité.

Nous sommes convaincus que, grâce à l'ensemble de ces procédés et au zèle des fonctionnaires qui concourent à l'œuvre, les résultats de cette statistique, établis avec le désir de servir l'instruction, et sans autre préoccupation que celle de l'exactitude des faits et de la clarté de l'exposition, sont aussi précis que le comportent les matières. Toutes ne sont pas susceptibles de fournir des nombres absolument certains. Nous connaissons avec plus de sûreté le nombre des écoles que celui des élèves, le nombre des élèves des écoles publiques que celui des écoles privées, le nombre des élèves des écoles primaires que celui des cours d'adultes.

Afin de faciliter la comparaison, nous composons chaque fois, autant que possible, le rapport sur le même plan : 1° la *population* à instruire, de l'âge de 2 ans à l'âge de 16 ans ; 2° *moyens d'instruction*, inspection des établissements scolaires (écoles maternelles, écoles primaires élémentaires et supérieures), bâtiments scolaires, classes, maîtres, préparation des maîtres (écoles normales, brevets) ; 3° *élèves*, partie dans laquelle nous exposons la manière dont cette statistique est obtenue et nous examinons le degré d'approximation qu'elle comporte. Écoles et classes, maîtres, élèves, ce sont là les trois parties fondamentales de cette statistique. Les parties suivantes sont : 4° *institutions auxiliaires*, comprenant les conférences et cours d'adultes, les bibliothèques, les caisses d'épargne et la mutualité scolaire, etc. ; 5° une étude spéciale sur l'*enseignement primaire à Paris et dans les villes de plus de 100 000 habitants* ; c'est la première fois que cette partie figure dans les volumes de statistique ; 6° *résultats de l'enseignement*, instruction des conscrits, des conjoints, certificats d'études primaires : la statistique, qui procède par des nombres, ne fournit que des indications insuffisantes sur l'influence exercée par l'instruction sur l'intelligence et le moral d'une population ; 7° *statistique financière* ; 8° *Résumé et retour sur le passé*.

Huit graphiques accompagnent le rapport de 1896-1897 : brevets de capacité délivrés de 1833 à 1897, origine et destination des garçons sortis des écoles primaires supérieures de 1889 à 1899, instruction des conscrits depuis 1827 et des conjoints depuis 1854, nombre d'instituteurs et d'institutrices par 10 000 habitants, de 1837 à 1897, nombre des élèves de 1829 à 1898, dépenses de l'enseignement primaire de 1855 à 1897, carte de l'instruction des conscrits en 1827, carte de l'instruction des conscrits en 1897.

Ce volume étant le dernier qui sera publié au XIX^e siècle, le rapporteur a donné au résumé un développement inaccoutumé et y a présenté un aperçu du progrès de l'enseignement primaire au XIX^e siècle. De ce résumé, je tire quelques chiffres qui feront comprendre ce progrès.

La première période s'étend jusqu'à la loi de 1833. Il n'y avait alors, pour ainsi dire, pas d'enseignement primaire public ou du moins cet enseignement était exclusivement communal. Sous la Restauration, il y avait une émulation et lutte entre les écoles mutuelles et les écoles congréganistes. La statistique de 1829, qui n'a probablement pas porté ou n'a porté que très incomplètement sur les écoles de filles, accuse 30 536 écoles mixtes et 1 358 000 élèves.

Entre le vote de la loi du 28 juin 1833 et l'année 1878 où le gouvernement républicain a réellement pris la direction des affaires, sont comprises deux périodes : la première, sous le régime de la loi de 1833 qui est le premier code constitutif de l'enseignement primaire public en France ; la seconde, sous le régime de la loi du 28 mars 1850 qui, sous le rapport de l'enseignement primaire, a été moins libérale que la précédente. Cette seconde période peut, elle-même, se subdiviser en plusieurs : période de défiance à l'égard des instituteurs, de 1850 à 1863 ; période du ministère de Duruy ; période des premières années de la troisième République.

Sous le gouvernement de Louis-Philippe l'inspection avait été organisée, des écoles normales avaient été créées (en 1848, il y en avait 76 pour les instituteurs et 10 pour les institutrices) ; le nombre des élèves avait augmenté. En 1847, on comptait 63 028 écoles, dont 43 879 écoles publiques. Le nombre des élèves était de 3 530 000, dont 2 176 000 garçons et seulement 1 354 000 filles. Les cours d'adultes

s'étaient multipliés. Les dépenses connues (on ne connaissait pas les dépenses extraordinaires des communes) s'élevaient, en 1846, à 26 millions de francs, sur lesquels la rétribution scolaire fournissait 9 624 000 fr., les budgets communaux 8 512 000 fr., les départements 4 934 000, l'État 2 879 000 fr.

Vers la fin de l'Empire (en 1866), sous le ministère de Duruy, on comptait 70 671 écoles dont 53 957 écoles publiques (dont 15 099 écoles de filles). Le nombre des écoles congréganistes publiques s'était élevé de 6 464 en 1850, à 11 614. Le nombre total des élèves inscrits était de 4 516 000.

Sous la troisième République, la perte de l'Alsace-Lorraine diminua le nombre des écoles. Cependant, en 1877, le nombre des élèves était de 4 717 000 et il y avait presque égalité entre les sexes : 2 401 000 garçons et 2 316 000 filles. Les écoles publiques, au nombre de 59 021, renfermaient 3 823 000 élèves et les 12 526 écoles privées 893 000 élèves.

Les dépenses avaient augmenté : 94 millions $1/2$ (y compris les dépenses extraordinaires de l'État et des départements, mais non celles des communes) sur lesquels la rétribution scolaire contribuait pour près de 19 millions.

La statistique des conscrits fournit un indice de la diffusion de l'enseignement primaire. En 1827, il y en avait 42 p. 100 qui savaient lire : ce qui donne une idée de la proportion des garçons qui avaient profité de cet enseignement huit ou dix ans auparavant. En 1877, il y en avait 85 : ce qui correspond à l'état des écoles vers la fin de l'Empire. Pour avoir une notion de la situation en 1877, il faut prendre le recensement en 1889, année où 91,5 conscrits sur 100 savaient lire.

La transformation du système de l'enseignement primaire par le gouvernement républicain commence avec la loi du 1^{er} juin 1878, votée sous le ministère de M. Bardoux, par laquelle les communes furent obligées de se rendre propriétaires de leurs maisons d'école et 120 millions furent affectés, moitié en subventions et moitié en prêts, à des constructions d'écoles. Cette loi a été le prélude d'une vaste opération financière pour laquelle a fonctionné, pendant une dizaine d'années, une caisse spéciale des lycées, collèges et écoles. Le total des dépenses faites par l'État, les départements et les communes figure dans les comptes de l'État pour 689 millions de francs au 31 décembre 1897 ; ces sommes ont servi à construire ou aménager 35 145 écoles maternelles ou primaires, 163 écoles normales et 19 817 mobiliers scolaires ; mais la comptabilité de l'État ne comprend pas toutes les dépenses, notamment celles de la ville de Paris, et le total général peut être évalué approximativement à 850 millions de francs.

La seconde loi qui caractérise la réforme républicaine est celle du 9 août 1879 qui a obligé tous les départements à entretenir deux écoles normales, une pour les instituteurs et une pour les institutrices. En 1897 il existait en France et en Algérie 87 écoles normales d'instituteurs et 85 écoles normales d'institutrices ; en outre, deux écoles normales primaires supérieures, celle de Fontenay et celle de Saint-Cloud, fondations importantes, qui ont largement contribué au progrès du corps enseignant.

Les trois lois organiques du système actuel de l'enseignement primaire auxquelles sont attachés les noms de Jules Ferry et de Paul Bert et qui ont été votées et appliquées, M. Buisson étant directeur de l'enseignement primaire, sont celles du 6 juin 1881, qui a établi la gratuité absolue dans toutes les écoles primaires publiques, celle du 28 mars 1882 qui a institué l'obligation scolaire pour les enfants de six à treize ans révolus, et celle du 31 octobre 1886 qui a organisé l'enseignement pri-

maire, établi le principe de la laïcité pour les écoles publiques et classé les écoles en trois degrés : écoles maternelles, écoles primaires élémentaires et écoles primaires supérieures; et, en outre, écoles manuelles d'apprentissage (ces dernières ont été depuis rattachées au ministère du commerce).

A ces trois lois, il faut ajouter les lois du 19 juillet 1889 et du 25 juillet 1893, qui ont fixé le traitement des instituteurs qui, tout en continuant à être nommés par le préfet, excepté dans les écoles supérieures, sont devenus des fonctionnaires d'État, leur traitement légal étant payé sur le budget de l'État au lieu de l'être, comme auparavant, sur le budget communal. En conséquence, les $\frac{1}{4}$ centimes additionnels aux contributions directes que prélevaient à cet effet les communes et les 4 centimes que prélevaient les départements ont été attribués à l'État et font partie de son budget général des recettes.

« Vingt-deux ans, lit-on dans le rapport, se sont écoulés depuis le commencement de cette transformation. La transformation opérée dans l'enseignement primaire par le gouvernement républicain peut se résumer en quelques traits essentiels : gratuité, obligation et laïcité de l'enseignement primaire public; développement de l'instruction des maîtres et augmentation des traitements désormais payés sur le budget de l'État; refonte et extension des programmes à tous les degrés, reconstitution et développement de l'enseignement primaire supérieur et création d'institutions d'ordre moral dans l'organisation scolaire; construction d'écoles et transformation, grâce à l'action du Gouvernement et à celle des particuliers, du mobilier, des livres, cartes et, en général, du matériel d'enseignement.

« La statistique, qui recueille et compare des nombres, donne des renseignements précis sur les faits matériels relatifs à cette transformation lorsque ces faits peuvent être comptés; mais elle est impuissante à bien exprimer les résultats qui sont d'ordre intellectuel et moral que cette transformation a produits, parce qu'ils échappent, pour la plupart, à la loi des nombres. »

Les trois tableaux que nous donnons en notes (1) contiennent les données sta-

(1)		Écoles.				
		1876-1877	1896-1897	Augmentation ou diminution.		1897-1898
		(France).	(France et Algérie).	En nombres absolus.		(France et Algérie).
				Augmentation.	Diminution.	
ÉCOLES MATERNELLES.						
Publiques.	{ Laïques.	581	1 925	1 344	»	+ 231,3
	{ Congréganistes. .	2 204	651	»	1 553	— 70,5
Privées.	{ Laïques:	257	205	»	52	— 20,2
	{ Congréganistes. .	1 105	2 904	1 799	»	+ 162,7
Total.		4 147	5 685	3 143	1 605	+ 37,1
ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES.						
Publiques	{ de garçons et mixtes .	39 764	44 363	4 599	»	11,5
	{ de filles	19 257	23 216	3 959	»	20,5
Privées	{ de garçons et mixtes .	2 657	4 156	1 499	»	56,4
	{ de filles	9 869	11 919	2 050	»	20,8
Total.		71 547	83 654	12 107	»	17,1
Laïques.	{ Publiques.	45 816	62 192	16 376	»	+ 35,7
	{ Privées.	5 841	2 850	»	2 991	— 51,2
Congréganistes.	{ Publiques.	13 205	5 387	»	7 818	— 59,2
	{ Privées.	6 685	13 225	6 540	»	+ 97,8
ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES.						
Publiques.		(*)	296	»	»	»
Privées.		(*)	8	»	»	»

(*) N'ont pas été comptées à part dans la statistique de 1876-1877.

tistiques qui permettent de comparer le nombre des écoles, des maîtres et des élèves dans leurs principaux groupements au commencement et à la fin de cette période, en 1876-1877 et en 1896-1897, même en 1897-1898.

Nous pouvons en tirer les conclusions suivantes :

1° Relativement aux écoles :

Le nombre des écoles maternelles a augmenté de 37 p. 100, augmentation qui a porté principalement sur les écoles publiques laïques et sur les écoles privées congréganistes ;

Le nombre des écoles primaires publiques a augmenté de 14,5 p. 100, augmentation dont ont bénéficié surtout les écoles de filles ; le nombre des écoles privées a augmenté de 28 p. 100 ;

Le nombre des écoles publiques laïques a augmenté de 35,7 p. 100, pendant que celui des écoles congréganistes diminuait de 59 p. 100 ; d'autre part, dans la catégorie des écoles privées, il y a une diminution de 51 p. 100 dans les écoles laïques et une augmentation de 97,8 dans les écoles congréganistes.

2° Relativement aux maîtres :

Accroissement correspondant dans les écoles publiques, maternelles ou élémen-

Maîtres.						
ÉCOLES MATERNELLES.	1876-1877	1896-1897	Augmentation ou diminution.			1897-1898
	(France).	(France et Algérie).	En nombres absolus.		Pour 100.	(France et Algérie).
	—	—	Augmentation.	Diminution.		
Publiques. { Laïques.	765	4 382	3 617	»	+ 472,7	4 476
{ Congréganistes. . .	3 336	1 010	»	2 326	— 69,7	943
Privées. { Laïques.	411	271	»	140	— 34,1	264
{ Congréganistes. .	1 711	3 751	2 040	»	+ 119,2	3 861
Total.	6 223	9 414	5 657	2 466	+ 51,2	9 544
ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES.						
Publiques. { Instituteurs. . . .	46 400	56 376	9 976	»	+ 21,5	56 629
{ Institutrices. . .	33 663	49 398	15 735	»	+ 46,7	49 726
Privées. { Instituteurs. . . .	5 317	10 963	5 646	»	+ 106,1	11 071
{ Institutrices. . .	25 329	35 540	10 211	»	+ 40,3	36 079
Total.	110 709	152 277	41 568	»	+ 37,5	153 505
Laiques. { Publiques.	53 240	96 758	43 518	»	+ 81,7	97 737
{ Privées.	10 785	6 778	»	4 007	— 37,2	6 612
Congréganistes. { Publiques.	26 823	9 016	»	17 807	— 66,4	8 618
{ Privées.	19 861	39 725	19 864	»	+ 100,1	40 538
Total { des instituteurs . .	51 717	67 339	15 622	»	+ 30,2	67 700
{ des institutrices .	58 992	84 938	25 946	»	+ 43,9	85 805
Nombre total, sans les adjoints, en 1877, et sans les chargés de classe, en 1897.	69 025	83 561	14 536	»	+ 21,0	83 826
ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES.						
Publiques.	(*)	2 468	»	»	»	»
Privées.	(*)	(?)	»	»	»	»

(*) N'ont pas été comptées à part dans la statistique de 1876-1877.

taires, du nombre des maîtres et maîtresses laïques et diminution des congréganistes; changement en sens inverse dans les écoles privées;

Au total, 41 568 instituteurs et institutrices de plus en 1897 qu'en 1877 et une augmentation de 30 p. 100 pour les instituteurs et de 44 p. 100 pour les institutrices. L'augmentation du nombre des congréganistes dans l'enseignement privé excède de 2 057 leur diminution dans l'enseignement public.

3° Relativement aux élèves :

Augmentation de 197 571 élèves dans les écoles maternelles, soit de 37 p. 100, dont 31 reviennent aux écoles privées;

Augmentation de 366 972 dans les écoles publiques élémentaires et supérieures, soit de 9,6 p. 100, augmentation qui est plus forte pour les filles que pour les garçons;

Augmentation de 447 511, soit 50 p. 100 dans les écoles privées, augmentation qui est plus forte pour les garçons que pour les filles;

Le total général des élèves des écoles primaires (non compris les écoles maternelles) était, en France et Algérie, de 4 716 900 en 1876-1877 et de 5 531 400 en 1896-1897. Ce nombre a diminué depuis 1888-1889 où il s'était élevé à 5 623 400.

Élèves.							
ÉCOLES MATERNELLES.	1876-1877	1896-1897	Augmentation ou diminution.			1897-1898	
	(France).	(France et Algérie).	En nombres absolus.		Pour 100.	(France et Algérie).	
			Augmentation.	Diminution.			
Publiques.	{ Laïques.	80 676	359 661	278 985	»	+ 346,0	372 040.
	{ Congréganistes. .	339 434	92 628	»	256 806	— 75,7	88 044
Privées.	{ Laïques.	15 053	9 746	»	5 307	— 35,2	9 297
	{ Congréganistes. .	96 914	267 613	170 699	»	+ 176,0	274 745
Total.		532 077	729 648	197 571	»	+ 37,1	744 126
ÉCOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES.							
Publiques	{ de garçons	2 197 652	2 318 405	120 753	»	+ 5,2	2 312 137.
	{ de filles	1 625 696	1 871 915	246 219	»	+ 15,2	1 865 453
Privées	{ de garçons	203 230	464 142	260 912	»	+ 128,0	465 602
	{ de filles	690 357	876 956	186 599	»	+ 27,0	891 933
Total.		4 716 935	5 531 418	814 483	»	+ 17,0	5 535 125
Laïques. .	{ Publiques.	2 337 193	3 780 405	1 443 212	»	+ 61,0	3 787 023
	{ Privées.	311 369	131 461	»	179 908	— 58,0	127 329
Congréganistes.	{ Publiques.	1 628 289	409 915	»	1 218 374	— 75,0	390 567
	{ Privées.	440 084	1 209 697	769 613	»	+ 175,0	1 230 206
Total	{ des garçons. . . .	2 400 882	2 782 547	381 665	»	+ 15,9	2 777 739
	{ des filles.	2 316 053	2 748 871	432 818	»	+ 18,7	2 757 386
ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES.							
Publiques.	(*)	33 241	»	»	»	»	32 844
Privées.	(*)	1 178	»	»	»	»	932
Cours	{ Publics.	»	18 165	»	»	»	18 742
complémentaires.	{ Privés	»	12 074	»	»	»	11 657

(*) N'ont pas été comptées à part dans la statistique de 1876-1877.

le nombre le plus fort qui ait été atteint jusqu'ici. La faible natalité de la France est une des causes de cette diminution qui a porté principalement sur les écoles publiques.

L'enseignement laïque a gagné 1 443 000 élèves dans les écoles publiques, soit 61 p. 100, et en a perdu 179 900 dans les écoles privées. L'enseignement congréganiste a perdu 2 128 300 élèves dans les écoles publiques, soit 75 p. 100, et en a gagné 769 600, soit 175 p. 100, dans les écoles privées.

En 1897 la statistique des conscrits en portait 95 p. 100 sachant au moins lire ; c'est un accroissement de 10 p. 100 sur 1877. Mais, nous savons que le recrutement de 1897 porte sur la génération scolaire de 1878 à 1890.

Durant ces vingt-deux années, le régime financier de l'instruction publique a été entièrement changé. La rétribution scolaire a été supprimée en 1881 ; les communes et les départements ont cessé, depuis 1890, de percevoir les 4 centimes additionnels ; l'État s'est substitué à eux pour la recette comme pour la dépense. Les dépenses ont plus que doublé, car les comptes du ministère portent 94,4 millions pour 1877 et 214 pour 1897 ; il est vrai que ces deux comptes ne contiennent pas exactement les mêmes éléments. Les ressources communales, qui figuraient en 1877 pour plus de 56 p. 100 dans le total, ne figurent plus que pour 32,8. Les ressources départementales, qui représentaient 18 p. 100, ne figurent pas dans les comptes de 1897. Le budget de l'État fournit 67 p. 100 au lieu de 25.

La dépense par tête d'élève, laquelle ne peut être calculée qu'incomplètement pour 1877, montait alors à 23 fr. 45 c. ; elle a été de 46 fr. en 1897.

Le rapport se termine par le paragraphe suivant que je reproduis en terminant ce résumé : « Les cours d'adultes, négligés pendant un temps, sont redevenus l'objet de la sollicitude des communes et de l'administration centrale et ont rapidement augmenté en nombre. Parmi les autres institutions auxiliaires de l'enseignement primaire, plusieurs se sont développées dans le cours de la dernière période, notamment celles qui visent l'éducation et tendent à inspirer aux enfants des sentiments de prévoyance et de solidarité, comme la mutualité scolaire et les associations d'anciens élèves. Les grandes villes auxquelles nous avons consacré, pour la première fois, un compte rendu spécial, ont, sous ce rapport, comme dans toutes les parties de leur administration pédagogique, donné l'exemple et rivalisé de zèle.

« La commission de statistique de l'enseignement primaire a l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous présenter ce rapport, qui est fondé sur des données numériques aussi précises que le comportent les diverses matières traitées et qui est l'expression sincère des faits. Elle a été soutenue dans l'accomplissement de sa tâche par la conviction que des enquêtes de ce genre, conduites avec méthode et dans un esprit scientifique, sont utiles pour éclairer l'opinion et faciliter le gouvernement des affaires publiques, et elle a la confiance que l'exposé de la situation présente et la comparaison avec le passé fourniront la preuve que de fructueux résultats ont été obtenus par les efforts et les dépenses croissantes que le Parlement, l'Administration et les particuliers ont faits depuis vingt ans pour propager, étendre et améliorer l'éducation populaire. »

E. LEVASSEUR.